



Direction de l'Information et de la Communication

**2022 DICOM 03** - Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les cérémonies traditionnelles qui se dérouleront en 2022 sur le parvis du MEMORIAL DE LA SHOAH sis au 17 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris constituent des événements mémoriels importants auxquels assistent les Parisien.ne.s ainsi que de nombreuses personnalités civiles, politiques et militaires.

Dans ce contexte, la fondation d'utilité publique « MEMORIAL DE LA SHOAH » a sollicité un prêt de matériel de la part de la VILLE DE PARIS pour les cérémonies suivantes :

- mardi 19 avril : Cérémonie du soulèvement du ghetto de Varsovie
- mercredi 27 & jeudi 28 avril : Yom Hashoah
- mardi 21 juin : Fête de la musique
- dimanche 2 octobre : La Hazkarah

La VILLE DE PARIS accepte de mettre à disposition ce matériel à titre gracieux, dans les conditions suivantes :

- la mise à disposition d'éléments de sonorisation et d'écrans :
  - 0 Yom Hashoah : sonorisation du parvis et mise à disposition d'écrans ;
  - 0 Cérémonie du soulèvement du ghetto de Varsovie : sonorisation du parvis
  - 0 Fête de la musique : sonorisation du parvis
  - 0 Hazkarah : sonorisation du parvis

Les apports décrits ci-dessus sont valorisés à 6 280,80 €TTC.

- par dérogation à la délibération n° 2015 DILT 7 relative à la « Mise à disposition et prêt du mobilier électoral à titre onéreux », la mise à disposition des chaises et des barres d'assemblage pour la Hazkarah : 200 chaises avec barres d'assemblage.

Les apports décrits ci-dessus sont valorisés à 2 544 €TTC.

À cette fin, la Ville a établi une convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux avec le MÉMORIAL DE LA SHOAH.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous proposer :

- d'approuver le principe et les modalités de cette convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux au bénéfice de la fondation d'utilité publique « MÉMORIAL DE LA SHOAH » ;
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris